

« REPORTERS DES DROITS » 2023-2024

1. INTRODUCTION

Le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), par sa déléguée à la jeunesse, conceptualise et met en œuvre une troisième édition de la campagne cantonale de sensibilisation aux droits de l'enfant [10mois10droits](#), qui se déroulera de septembre 2023 à juin 2024. Chaque mois sera traité un droit spécifique de la [Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant](#) avec une volonté de traduire sa signification d'une manière accessible à toutes et tous.

Dans le cadre d'un axe « **Reporters des droits** », il est prévu qu'environ dix groupes d'enfants (âgé-e-s de 10 à 16 ans et de classes et foyers de différentes régions du canton) explorent les droits de l'enfant durant la campagne, en menant une recherche-enquête sur une thématique qui les intéresse **de septembre 2023 à février 2024**. L'occasion de comprendre et s'approprier leurs droits, d'aller à la rencontre de professionnel-le-s et d'expert-e-s, de témoigner de leurs réalités et de celles d'autres enfants du canton. Reportages écrits, vidéos, photos, audios, les jeunes ont la liberté de faire entendre leur voix à leur façon.

2. ANCRAGES

La sensibilisation aux droits de l'enfant par l'éducation aux médias est au cœur de ce projet. Les jeunes participant-e-s acquerront des connaissances tant sur les droits de l'enfant que sur le métier de journaliste. Ils et elles exerceront leurs droits participatifs tout en mobilisant, développant et acquérant de nouvelles compétences.

Le projet « Reporters des droits » repose sur l'écoute et la mise en avant de la parole des enfants et des jeunes permettant ainsi de les légitimer en tant qu'acteur-trice-s de la société présente et future. De plus cela permet de mieux comprendre leurs réalités et préoccupations.

Ce projet est ancré dans le Plan d'Études Romand en formation générale (FG 11, 23 et 34), en sciences humaines et sociales (SHS 13, 23 et 33) et en langues (L1 13, 14, 16, 18, 22, 24, 28, 34 et 38). Ses objectifs permettent aux enfants et aux jeunes de développer certaines compétences identifiées par éducation21 en contribuant à des processus collectifs, en développant leur sens d'appartenance au monde, en réfléchissant à leurs propres valeurs et celles d'autrui et en pensant de manière critique et constructive, en vue du vivre ensemble et de leur engagement citoyen.

3. DÉROULEMENT

Cette démarche sera introduite par les ONG *Terre des Hommes Suisse (TdH Suisse)* et *Enfants du Monde (EdM)*, spécialistes des droits de l'enfant, qui conduiront un atelier d'introduction au projet destiné aux adultes encadrant-e-s ainsi qu'une introduction aux droits de l'enfant directement auprès des classes participantes. Les « [Reporters des droits](#) » de l'édition 2021 ayant particulièrement apprécié l'accompagnement journalistique proposé, le partenariat avec l'*Académie du journalisme et des médias (AJM)* de l'Université de Neuchâtel sera reconduit. Des étudiant-e-s mèneront des ateliers d'introduction aux outils et méthodes journalistiques et assureront ensuite un suivi étroit en accompagnant les jeunes dans la réalisation de leur reportage. Les adultes encadrant-e-s seront donc soutenu-e-s au niveau pédagogique par ces trois entités, ainsi que par l'équipe de la déléguée à la jeunesse (DEJ). Du matériel et des ressources pédagogiques seront à disposition sur demande.

En classe, le processus débutera en septembre 2023. Les reportages seront rendus en février 2024 et le printemps 2024 sera réservé à la préparation de leur diffusion par l'équipe DEJ (montage, scénographie, etc.). Les productions seront présentées et mises en lumière lors de la clôture de la campagne, fin juin 2024, et pourront être proposées comme outil de sensibilisation aux droits de l'enfant auprès des écoles neuchâteloises à la rentrée scolaire 2024-2025. Au printemps 2024, une visite des locaux d'une télévision, d'une radio ou d'un journal local sera proposée aux classes intéressées.

4. PLANIFICATION ET ÉCHÉANCES

Période	Tâches	
Dès novembre 2022	Diffusion du projet auprès des écoles et institutions d'éducation spécialisée du canton et inscription en cas d'intérêt (à milena.martineau@ne.ch).	
Février 2023	Inscription des derniers groupes intéressés et contact avec le bureau de la déléguée à la jeunesse pour finalisation des modalités de la collaboration pour l'ensemble des groupes.	
Mercredi 22 mars 2023 , l'après-midi (horaire transmis ultérieurement)	Atelier de présentation du projet aux adultes encadrant-e-s par les ONG TdH Suisse et EdM. Participation obligatoire. Si la date ne convient pas, une solution sera trouvée.	
Juin 2023	Dates des ateliers d'introduction en classe fixées et noms des animateur-trice-s confirmés	
Début septembre 2023 (la date sera fixée en juin 2023)	Ateliers d'introduction aux droits de l'enfant et présentation du projet auprès des enfants participant-e-s par les ONG TdH Suisse et EdM sur 2 périodes . Choix de la thématique/du droit du reportage en classe.	
Fin septembre 2023 (la date sera fixée en juin 2023)	Ateliers d'introduction aux outils et méthodes journalistiques par les étudiant-e-s de l'AJM sur 2 périodes . Choix du médium de reportage (vidéo, écrit, etc.) en classe.	
Septembre à décembre 2023	Travail d'enquête et de recherche (soutenu par l'AJM et l'équipe DEJ) : récolte de données, rencontres avec des partenaires et/ou expert-e-s, création des supports (vidéos, textes, etc.).	Selon la classe, le médium choisi et l'envergure des reportages, le nombre de périodes nécessaires à la réalisation du projet est estimé entre 10 et 30.
Janvier 2024	Validation des reportages auprès de toutes les parties prenantes (personnes interviewées, etc.).	
Février 2024	Rendu des reportages finaux.	
Mars à mai 2024	Préparation de la diffusion de l'ensemble des reportages par l'équipe de la déléguée à la jeunesse. Visite des locaux d'une télévision, d'une radio ou d'un journal local par les groupes participants.	
Juin 2024	Présentation des productions lors de l'événement de clôture de la campagne (la date sera communiquée ultérieurement).	
Dès juin 2024	Hors campagne : diffusion des productions comme outil de sensibilisation aux droits de l'enfant auprès des écoles neuchâteloises.	

5. DROITS SÉLECTIONNÉS

Droit à la participation, d'être entendu-e (art. 12 (13, 14, 15) CDE)

Droit à la vie privée (art. 16 CDE)

Droit à l'éducation et à la formation (art. 28, 29 CDE)

Droits des enfants vivant avec un handicap (art. 23 CDE)

Droit à une justice adaptée (art. 40 CDE)

Droit à un niveau de vie adéquat (art. 27 CDE)

Droit à la protection (art. 19 CDE)

Droit à la santé (art. 24 CDE)

Droit aux loisirs et activités culturelles (art. 31 CDE)

Droit à la non-discrimination (art. 2 CDE)

Plus d'informations : www.10mois10droits.ch

En cas d'intérêt, merci de bien vouloir contacter dès que possible Miléna Martineau, chargée de projets, qui se tient également à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact :

Miléna Martineau, chargée de projets de promotion de la jeunesse, Service de protection de l'adulte et de la jeunesse, tél. 032 889 86 05 ou milena.martineau@ne.ch